



**AIDE-MÉMOIRE  
DU DEUXIÈME COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)  
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)  
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE.**

**Brazzaville, les 06 et 07 Mai 2015**

Conformément à l'article 19 de l'APV Congo-UE, les deux parties ont tenu leur second « *Comité Conjoint de Mise en Œuvre* » (CCM) les 06 et 07 mai 2015 à Brazzaville.

L'objectif de cette réunion était de :

- faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APV ainsi que la contribution des parties prenantes à la mise en œuvre de l'APV, sur la période 2013-2014 ;
- s'accorder sur un plan de travail des activités à conduire d'ici la fin de l'année 2015 et sur les moyens humains, techniques et financiers à mobiliser pour y parvenir.

***Comité Conjoint de Mise en Œuvre***

La seconde réunion du Comité Conjoint de Mise en Œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo s'est tenue les mercredi 06 et jeudi 07 mai 2015 à l'Hôtel LEDGER à Brazzaville, sous la coprésidence de son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable, et son Excellence Madame Saskia DE LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo.



Ce CCM s'est déroulé au cours de deux journées de travail. La première consistait en une session technique et la seconde en une session officielle de haut niveau.

Conformément à l'Accord de Partenariat Volontaire entre le Congo et l'Union européenne, le Comité Conjoint de Mise en Œuvre de l'APV-FLEGT rappelle l'engagement des parties dans le processus de mise en œuvre de l'APV comme un élément central pour le renforcement de la gouvernance forestière.

La liste des participants à cette réunion est jointe en annexe.

### ***Rapport conjoint d'avancement de la mise en œuvre de l'APV (2013-2014)***

- Le contenu du rapport biennal conjoint d'avancement de la mise en œuvre de l'APV pour la période 2013-2014 a été validé par les parties ;
- Une équipe restreinte chargée de la finalisation du rapport a été mise en place. Elle est composée de M. A. NGASSEMBO (Point focal FLEGT), Mme A. CUCCHI (Chargée de programmes, DUE) et M. B. PORTIER (facilitateur FLEGT) ;
- EFI prendra en charge l'édition, la mise en forme, la multiplication et la diffusion du rapport final.

### ***Évolution du cadre législatif et nouvelle politique forestière du Congo***

Les principales innovations de la nouvelle Loi forestière, portant Régime Forestier en République du Congo, ont été présentées au CCM.

Le projet de loi devra être transmis par le MEFDD au Secrétariat du Gouvernement au cours du premier semestre 2015.

S.E. Monsieur le Ministre Henri DJOMBO a suggéré que certains aspects de la fiscalité forestière soient révisés afin d'encourager une plus grande transformation locale des produits du bois et d'augmenter l'utilisation des résidus.

### ***Bilan synthétique de l'action de l'observation indépendante des forêts (OI APV FLEGT)***

Le bilan synthétique de l'action de l'OI-FLEGT réalisé par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) depuis 2013 a été présenté. Divers constats ont été rapportés.

Les échanges des experts ont porté sur les points suivants :



- Certains constats chiffrés avancés par l'OI ont été contestés par l'administration qui souhaiterait que l'OI prenne en compte les données plus récentes disponibles à la Direction Générale de l'Économie Forestière (DGEF) ;
- L'administration souhaite également que l'OI fournisse une analyse des causes des défauts de conformité constatés et des solutions apportées par elle suite aux différents constats relevés par l'OI ;
- L'administration et l'UE souhaitent que l'OI généralise l'analyse de l'évolution des constats dans le temps.

En conclusion, les deux parties encouragent la coopération et les échanges entre l'administration et l'OI afin de garantir une meilleure fiabilité des constats. Elles reconnaissent la nécessité de garantir l'indépendance de l'observateur. L'OI a attiré l'attention sur l'incertitude de son financement.

### ***Développement du SIVL et financement de la phase de déploiement national du SVL***

Les trois phases du développement du SIVL, l'état d'avancement dans la contractualisation et les défis à relever ont été présentées :

- Phase 1 : Le contrat pour le Développement d'un Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL), financé par le Fonds Européen de Développement (FED), est signé.
- Phase 2 : Préparation au déploiement national. Cette phase est à financer sur le budget national.
- Phase 3 : Déploiement national. Les termes de référence et les sources de financement sont encore à définir.

La feuille de route établie pour la phase 2 prévoit que :

- Le MEFDD doit sécuriser les fonds et décider le format du modèle de contrat ;
- Le contrat doit être signé au plus tard fin juin 2015 afin d'éviter une augmentation significative des coûts du service ;
- L'ON et EFI devront fournir une proposition de contrat sur base du modèle FED.

Le Ministre Henri DJOMBO s'est engagé à assurer la mobilisation des fonds pour cette phase 2.

### ***Recrutement de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS)***

Financé sur fonds FED, le contrat, a été signé avec le prestataire choisi au terme de la procédure de sélection par appel d'offres. Il est prévu que les activités démarrent en septembre 2015 pour une durée de trois ans alors que le SVL est en cours de développement.



L'activité de l'AIS devra s'adapter à la mise en œuvre progressive du SVL. Les deux parties ont souligné l'importance des rencontres régulières du CCM afin de recueillir les observations et recommandations de l'auditeur indépendant.

### ***Processus de reconnaissance des standards de certification privés***

- Les deux parties se sont accordées sur la pertinence du processus et s'engagent à le poursuivre de façon prioritaire ;
- Les deux parties ont constaté le besoin d'avoir des échanges techniques plus approfondis et d'élaborer un manuel de procédures / méthodologie de la vérification de la cohérence des standards de certification privés avec l'APV FLEGT ;
- La partie européenne va fournir ses commentaires sur la feuille de route et les termes de référence.

Le Ministre a exprimé l'ambition du Congo d'émettre avant la fin 2015 les premiers certificats de légalité pour les sociétés forestières certifiées par les systèmes de certification reconnus.

Madame le Chef de Délégation de l'UE a salué cette ambition et a assuré du soutien de la partie européenne dans cette démarche. Vu le statut de pionnier du Congo dans ce domaine, elle a souligné la nécessité d'exemplarité et de rigueur dans l'établissement du processus.

### ***Plan de Travail Annuel 2015 (Priorités et livrables)***

Les parties se sont accordées pour inscrire les priorités suivantes au plan de travail 2015 :

- I. Mise en place et fonctionnement des organes de suivi de l'accord
  1. Tenue régulière des réunions du CCM une fois par semestre
  2. Mobilisation du budget du Secrétariat Technique
  3. Publication du rapport annuel conjoint 2013-2014
- II. Communication & Informations rendues publiques
  1. Publication sur site web APV-FLEGT des informations pertinentes
  2. Réactivation du GT-comm (Groupe de Travail – communication)
- III. Processus de révision du cadre légal
  1. Publication de la politique forestière
  2. Promulgation de la loi portant régime forestier (transmission du projet de Loi au Gouvernement)
  3. Élaboration de l'ensemble des textes réglementaires d'application
- IV. Mise en place du Système de Vérification de la Légalité
  1. Finalisation et validation des procédures de contrôle de la légalité



2. Signature et démarrage des deux contrats relatifs au SIVL (phase de développement logiciel – financement UE et phase de déploiement – financement Congo)
  3. Processus de reconnaissance des standards de certificats privés
- V. Audit Indépendant du Système (AIS)
1. Recrutement de l'auditeur indépendant et démarrage de ses activités
- VI. Renforcement des capacités
1. Affectation de nouveaux locaux et équipements à la CLFT
  2. Décaissement régulier du budget de fonctionnement de la CLFT
  3. Appui au renforcement des capacités de la société civile et de l'administration (Projet fonds DFID délégués à l'AFD)
  4. Renforcement des capacités du secteur privé (projet ATIBT/UE).
- VII. Financement durable du Système de Vérification de la Légalité
1. Développement d'une stratégie de mobilisation des fonds d'investissement et développement des mécanismes pérennes de financement du fonctionnement du SVL
  2. Réunion interministérielle sur le financement pérenne du SVL

#### ***Mise en œuvre et financement pérenne du SVL***

Il a été recommandé d'organiser dans les meilleurs délais une réunion interministérielle afin d'examiner les options proposées par TERREA sur le financement pérenne du SVL et faire des propositions aux deux parties.

#### ***Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE) et évaluation du plan d'action FLEGT***

Un point d'information sur la mise en œuvre du RBUE et la conduite d'une évaluation externe du plan d'action FLEGT a été donné aux participants de la session technique par la partie européenne.

#### ***Dates du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM)***

De façon consensuelle, il a été décidé de formaliser la fréquence semestrielle de cette réunion de haut-niveau. Les mois de Mai & Novembre ont été identifiés comme les plus indiqués pour organiser les réunions du CCM.

Les dates des 18-19 Novembre 2015 ont été adoptées pour l'organisation du troisième CCM.



**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre  
la République du Congo et l'Union européenne**



Suite à cet exposé du rapporteur, Monsieur le Ministre et Madame l'Ambassadeur ont apprécié l'excellent travail réalisé par les experts de la session technique.

Le présent aide-mémoire sera rendu public et servira à la partie européenne pour communiquer avec le Conseil et le Parlement européen.

Pour la partie congolaise

Pour l'Union européenne

S.E Monsieur **Henri DJOMBO**  
Ministre de l'Économie Forestière et  
du Développement Durable

S.E Madame **Saskia DE LANG**  
Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union  
Européenne en République du Congo

P.J.



## Annexe I : Liste des participants

### 1. Délégation de la République du Congo

Le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)	S.E. M. Henri DJOMBO
Le 3 <sup>ème</sup> Ordonnateur National Suppléant du FED, Directeur des Programmes avec l'Union européenne	M. Bienvenu Martin OKOGNA
Le Directeur de Cabinet du MEFDD	M. Michel ELENGA
Le Directeur Général de l'Économie Forestière (MEFDD)	M. Joachim KONDI
Le Conseiller aux Forêts du MEFDD	M. Grégoire NKEOUA
Le Conseiller Administratif et Juridique du MEFDD	M. Gaston MAMBOUNA
L'Inspecteur du Développement Durable du MEFDD	M. Guimel NKOUNKOU
Le Directeur des Études et de la Planification du MEFDD	M. Jean-Claude BOZONGO
Le Directeur de la Communication et Vulgarisation (MEFDD)	M. Aurélien Desprès TATY
Le Point Focal FLEGT national (MEFDD)	M. Adolphe NGASSEMBO
Le Directeur des Forêts (MEFDD)	M. Émile OPIKA
Le Directeur de la Valorisation des Ressources Forestières (MEFDD)	M. Mexan Guillaume TABAKA
L'Attaché à la Communication du MEFDD	M. Guy-Barthelemy MOUSSOKI
Un Représentant du Service des Contrôles des Produits Forestiers à l'Exportation (MEFDD)	M. Régis LEME
Le Coordonnateur de la CLFT (MEFDD)	M. Alain OSSEBI
Le Directeur à la Coopération (MEFDD)	M. Nestor NGOUALLAT
Chef de bureau gestion participative de la DCV (MEFDD)	M. Bienvenu LOUZOLO
Coordonnateur du Projet Forêts et Diversification Economique (MEFDD)	M. Jacques OSSISSOU
Le Coordonnateur de l'OI-FLEGT, représentant du CAGDF (société civile)	M. Alfred NKODIA
Un Représentant du secteur privé congolais	M. Hadjinsy Grégoire KOUFFA
Un Représentant du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC)	M. François GONA
Le Chargé de Mission de l'ON (DPUE/MEFPPPI)	M. Hemery MBOUNDZOU
Le Directeur des Transports urbains et routiers (Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande)	M. Brice Magloire EHOUA
Le Chef de service enregistrements (Direction Générale des Impôts et des Domaines)	M. Jean Claude TOUTOU



**Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre  
la République du Congo et l'Union européenne**



Le Directeur des statistiques du Ministère du Commerce et des Approvisionnements	M. Athanase OBELE BONGO
Le Chef de service de coopération multilatérale du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	M. Cyriaque YABOUNA
Le Chef de section à la Direction des enquêtes douanières (Ministère des Finances)	M. Gérard BISSOTSO MANGALA
Le Chef des services domaniaux (Ministère des Finances)	M Sébastien MATSOULA
Le Collaborateur de la direction générale des impôts (Ministère des Finances)	M Guy David OKOMBA
Le Coordonnateur du CDHD (société civile)	M. Roch Euloge NZOBO
Un Représentant du RENAPAC (société civile)	M. Guy MOUSSELE DISEKE
<b>2. Délégation de la Partie Européenne (y compris pays membres)</b>	
Le Chef de Délégation, Ambassadeur de l'Union européenne au Congo	S.E. Mme Saskia DE LANG
Le Chef de Section Infrastructures et Environnement	M. Gilles REBATTET
La Chargée de programmes Forêts-Environnement	Mme Alessandra CUCCHI
La Responsable de politique, Équipe Forêts, Commission Européenne (DEVCO.C.2)	Mme Michela TAGLIAFERRI
Chargé de mission à l'AFD-Brazzaville	M. Bruno BOSLE
Chargé de projets à l'AFD-Brazzaville	M. Achille OLLOY
<b>3. Autres (Bailleurs de fonds, appuis techniques et facilitation)</b>	
Représentant de la FAO au Congo	M. Marius SAYA-MABA
Représentant de la Banque Mondiale au Congo	M. Julian LEE
Expert en Systèmes de Vérification de la Légalité (EFI)	M. Sebastian SCHRADER
Assistant Technique AT-FLEGT, Juriste	M. Lambert MABIALA
Facilitateur FLEGT	M. Bruno PORTIER
Assistante facilitation FLEGT	Mme Stéphanie MAYINGUIDI
Chargée de Communication DUE	Mme Azaad MANTE
Consultante Communication DUE	Mme Fanny KRZYCH